

puis Québec jusqu'au Cap-Rouge, appartiennent à la subdivision du *Silurien Inférieur*, appelé "Groupe de Québec." Ce sont des schistes argileux, plus ou moins durs, criblés de joints et de crevasses, qui s'effritent assez vite au contact de l'atmosphère, en se décomposant plus ou moins. C'est ce qui explique leurs altérations plus ou moins profondes, suivant la localité et le caractère glissant que prennent les surfaces inclinées. (*Mgr. Laflamme, Lettre à l'auteur, du 1er septembre, 1899.*)

Ces rochers se présentent partout aux plus hardis straté-
gistes comme une muraille à pic, apparemment inaccessible et imprenable.

A peine laissent-ils au pied un chemin étroit le long du rivage, conquis en partie sur la plage ; même ce chemin est interrompu dans l'endroit où les eaux du fleuve baignent avec la marée le bas de la falaise. La largeur du promontoire vient aboutir vers le nord-ouest au coteau Sainte-Geneviève et se termine aussi là abruptement, à partir du Sault-au-Matelot jusque dans Sainte-Foye, sur une hauteur variant de 100 à 200 pieds. Ces deux crêtes se suivent presque parallèlement à une distance de 23 à 24 arpents pour se rejoindre à la rivière du Cap-Rouge.

Entre Québec et Sillery, le milieu de cette élévation forme un plateau relativement uni auquel on a donné, dès les premiers temps de la colonie, le nom de *Plaines d'Abraham*, provenant, suivant la tradition, de celui d'Abraham Martin, dit l'Ecossais, pilote-royal, appelé maître Abraham, propriétaire, dès 1650, de 32 arpents de terre situés sur le coteau Sainte-Geneviève, près de la ville, entre M. Repentigny d'un côté et M. Couillard de l'autre, attenant au sud à M. de Villeray et au nord à la commune.

Abraham Martin tenait 20 arpents par donation de Sieur Duchesnes qui les avait reçus en don de MM. de la Compagnie des Cent-Associés par contrat en date du 9 juillet 1637 ; et douze arpents suivant un autre contrat de donation par le même du 16 mai 1650. Le tout fut vendu aux